MUNICIPALITE
de
POMY

Pomy, le 9 novembre 2026

Préavis municipal 2026 - 04

Budget de fonctionnement pour l'année 2027

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Conformément à la loi sur les Communes (LC), au règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom) et au règlement du Conseil général de Pomy, la Municipalité soumet à votre examen le budget pour l'année 2027. Ce budget a été établi selon le nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH 2 » pour la deuxième année consécutive et permet une base de comparaison avec le budget 2026.

Rappel concernant l'introduction du MCH2, qui vise à moderniser la gestion des finances publiques en renforçant la transparence, l'uniformité et l'efficacité dans la présentation des comptes communaux. Il convient également de mentionner que MCH2 oblige de prévoir l'équilibre à 100% des domaines autofinancés, soit 71000 approvisionnement en eau, 72000 traitements des eaux usées et 73000 gestion des déchets. Si ces postes ne sont pas autofinancés, ils seront activés en négatif au passif du bilan et devront être « remboursés » les années suivantes.

Analyse globale
Le budget 2027 prévoit un excédent de charges de CHF 337'700.- après les amortissements obligatoires du patrimoine administratif de CHF 405'700.-. La marge d'autofinancement reste positive et se monte à CHF 63'800.-.

Les dépenses d'investissements prévues en 2027, selon annexe 1, s'élèvent à CHF 600'000.-. Ces dépenses seront financées par des emprunts aux meilleures conditions du moment ou par les liquidités et bien entendu les nouveaux projets seront soumis au Conseil général pour approbation.

Le budget se base sur des éléments concrets comme l'arrêté d'imposition 2027-2031, la situation des impôts à fin septembre 2026, le budget transmis par les diverses instances intercommunales et le fichier de prévision de la péréquation cantonale.

La Municipalité doit en permanence jongler entre une vision prudente, afin d'éviter des dépassements de budget, et une perspective réaliste, qui exige de répondre aux besoins toujours plus exigeants de la population et du Canton.

	RESULTAT ECHELONNE	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025 *
30	Charges de personnel	562'200	467'400	453'312
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	780'000	665'200	731'618
33	Amortissements du patrimoine administratif	405'700	471'000	1'452'506
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	374'122
36	Charges de transfert	2'832'800	2'739'100	2'839'022
37	Subventions redistribuées	0	0	0
3	**TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)**	**4'580'700**	**4'342'700**	**5'850'579**
40	Revenus fiscaux	2'071'300	2'070'400	2'229'095
41	Patentes et concessions	1'000	1'000	797
42	Taxes et redevances	529'100	491'100	1'239'823
43	Revenus divers	0	0	0
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	4'200	0	828'519
46	Revenus de transferts	1'561'400	1'434'800	1'306'501
47	Subventions à redistribuer	0	0	0
	TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)	**4'167'000**	**3'997'300**	**5'604'736**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**-413'700**	**-345'400**	**-245'843**
34	Charges financières (-)	341'200	259'700	109'667
44	Revenus financiers (+)	417'200	325'300	378'730
	RESULTAT FINANCIER	**76'000**	**65'600**	**269'063**
	RESULTAT OPERATIONNEL	**-337'700**	**-279'800**	**23'220**
	RESULTAT EXTRAORDINAIRE	**0**	**0**	**0**
	RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	**-337'700**	**-279'800**	**23'220**
	Amortissements planifiés PA	**405'700**	**471'000**	**1'452'506**
	Attributions aux fonds et FS	**0**	**0**	**374'122**
	Prélèvements sur fonds et FS	**4'200**	**0**	**828'519**
	MARGE D'AUTOFINANCEMENT	**63'800**	**191'200**	**1'021'328**

* Les comptes 2025 ont été retravaillés en MCH2, comparaison à utiliser avec prudence

Le budget a été élaboré sur une base de 920 habitants. Vous trouverez ci-dessous les positions nécessitant un commentaire et le détail des dépenses ponctuelles prévues en 2027:

0110 Législatif

Le budget pour la rémunération du bureau du Conseil a été anticipé et adapté au préavis 2026-04 soumis à approbation du Conseil général lors de la séance du 14 décembre 2026.

0120 Exécutif

Le budget a été adapté au préavis 2026-03 adopté courant juin 2026. Les charges comprennent les indemnités, vacations, frais de représentation et les charges sociales de la Municipalité. Une partie des vacations est réattribuée par imputations internes dans les différentes fonctions.

0222 Ressources humaines / 0223 informatique et télécommunication
Les charges de ces deux fonctions ont été réparties par des imputations internes xxxxx.3910.00 dans les différentes fonctions.

02900 Administration communale, salle des combles
Un montant de CHF 13'000.- a été reporté de 2026 pour rechercher l'origine des infiltrations d'eau dans les bureaux des archives de l'administration communale et y remédier.

02901 Bâtiment administratif – la Poméranne
Des disfonctionnements ont été constatés sur le système d'accès par badge et il est prévu de le remplacer. D'autres charges de maintenance sont également budgétées : révision du système de sonorisation, remplacement de deux douches ainsi que le réglage de différentes portes.

1610 Stand de tir
La Commune de Cronay a devisé les coûts pour le remplacement du système d'affichage et le marquage automatique des impacts. La répartition des coûts se fera à 50% en fonction de la population et 50% des tireurs astreints (Cronay, Cuarny, Orzens, Valeyres-sous-Ursins-Villars-Epeney et Pomy). Part de Pomy d'env. 40%.

2170 Bâtiment scolaire
Un adoucisseur d'eau et des moustiquaires seront installés dans le courant 2027.

3500 Eglise
La Municipalité a décidé de remplacer le mécanisme de sonnerie des cloches, budget de CHF 37'000.-.

61500 Routes
Quelques travaux sont budgétés, soit entretien des accotements et du giratoire, divers taconnages, réfection du chemin de la compostière et réaménagement de chemins forestiers.

7100 Approvisionnement en eau
Une annexe au règlement de l'eau potable est également soumise au Conseil général lors de la séance du 14 décembre 2026. Les revenus ont déjà été anticipés. Cette fonction est à l'équilibre. Le résultat réel de chaque année sera soit prélevé ou attribué au financement spécial.
Pour 2027 nous avons augmenté le poste concernant l'achat d'eau en raison de l'augmentation du tarif de l'eau achetée au mètre cube à la SAGENORD (CHF 2.30 à la place de CHF 2.00) ainsi qu'en prévision d'épisodes de sécheresses prolongés et de fuites sur notre réseau nécessitant des achats d'eau en complément de la production des sources communales.

7200 Traitement des eaux usées
Le nouveau règlement des taxes annuelles et de raccordement permet d'équilibrer cette fonction. Le résultat de l'année 2026 permettra le cas échéant d'adapter les nouveaux tarifs pour le futur.

7300 Gestion des déchets
L'augmentation de la taxe forfaitaire à CHF 100.- ne suffit pas à équilibrer ce budget. Toutefois, il est prudent d'attendre le résultat de l'année 2026 pour réviser/adapter le règlement. Un montant de CHF 4'200.- d'excédent de dépenses est attribué au financement spécial en négatif.

7710 Cimetière
Réaménagement de l'allée centrale, pose de pavés filtrants avec encaissement en ballast en lieu et place du gravier actuel.

9100 Impôts
Les impôts sont calculés au nouveau taux de 68% de l'impôt cantonal de base, conformément à l'arrêté d'imposition voté par le Conseil général en juin 2026.

9300 Péréquation financière et compensation des charges
La nouvelle péréquation cantonale (NPIV dès 2025) ne tient plus compte du point d'impôt, mais calcule le revenu fiscal standardisé (RFS). Le RFS correspond au revenu théorique que chaque Commune générerait si elle appliquait le coefficient d'imposition moyen et le taux standard de 1 ‰ pour l'impôt foncier.

Une compensation pour les élèves distants est attribuée à travers la péréquation. Cette somme est partiellement restituée (env 70-75%) à l'ASIYE, selon le préavis 2026-08 présenté au Conseil général lors de la séance du 14 décembre 2026.

96301 Ancien collège
Prévision pour le rafraîchissement d'un appartement, en cas de départ du locataire.

96307 Terrain Longemale
Charges relatives à un acompte sur les charges d'archéologie du terrain, qui correspond à la valeur du DDP pour cette deuxième année.

Charges Intercommunales et Cantonales
Pour comparaison, les charges intercommunales et cantonales représentent env. 40% des charges d'exploitation (sans les amortissements et prélèvements aux fonds).

	Charges intercommunales	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
1110	Police NVD, yc prestations publiques	96'000	94'800	55'052
1500	SDIS	45'600	44'500	38'347
1610	Stand de tir Cronay	42'100	100	0
1620	ORPC	20'000	18'200	16'291
2180	ASIYE+RYMAJE parascolaire	105'500	94'700	0
2199	ASIYE scolaire (yc 4330 santé)	606'500	735'100	633'778
5450	RYMAJE préscolaire	143'900	126'600	207'857
5790	ARAS services sociaux	8'300	8'100	7'955
7200	STEP	63'200	63'200	41'148
7301	CCSP (centre collecte déchets carnés)	2'500	2'000	2'744
7907	AggloY	10'300	11'000	9'841
8200	Triage du Cerisier	22'100	22'100	21'314
8400	ADNV (promotion touristique)	11'200	11'400	11'108
	TOTAL CHF	**1'177'200**	**1'231'800**	**1'045'433**

	Charges cantonales diverses	Budget 2027	Budget 2026	Budget 2026
0223	UCV - cybersécurité	3'600	800	709
2140	FEM (fondation enseignement musique)	8'700	8'500	8'332
2990	Orientation scolaire professionnelle	1'200	1'200	1'186
5450	FAJE (fondation accueil de jour)	4'600	4'500	4'385
6290	Transports publics	80'800	78'000	70'645
	Charges de péréquation			
1110	Police	28'000	27'000	27'191
93001	Péréquation	-593'000	-534'400	-675'997
93001	Cohésion sociale	901'200	862'900	880'156
		435'100	**448'500**	**316'606**

Effet monétaire du budget

Le budget 2027 présente un résultat négatif de CHF 337'700.-. Toutefois, une partie de ces charges ne sont pas monétaires. Il s'agit principalement des amortissements et des variations des fonds. En corrigeant le résultat de ces montants, on obtient la marge d'autofinancement ; en tenant compte des remboursements des emprunts financiers on obtient le résultat monétaire du ménage communal.

	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025 *
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	**-337'700**	**-279'800**	**23'220**
Amortissements planifiés PA	**405'700**	**471'000**	**1'452'506**
Attributions aux fonds et FS	**0**	**0**	**374'122**
Prélèvements sur fonds et FS	**4'200**	**0**	**828'519**
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	**63'800**	**191'200**	**1'021'328**
Amortissements financiers des emprunts	**371'000**	**322'300**	**322'250**
SOLDE MONETAIRE DISPONIBLE / A EMPRUNTER	**-307'200**	**-131'100**	**699'078**

* Les comptes 2025 ont été retravaillés en MCH2, comparaison à utiliser avec prudence

Une marge d'autofinancement si faible ne permet pas de rembourser une partie des emprunts et de financer les nouveaux investissements sans avoir recours à de nouveaux engagements financiers. Une majorité des charges supportées par la Commune sont hors maîtrise de la Municipalité. En 2027, seule une somme d'env. CHF 205'000.- est allouée à des charges ponctuelles, soit env. 5% des charges d'exploitation. Le solde (env. 55%) est prévu pour l'entretien des infrastructures (forêts, bâtiments, routes, parcs et cimetières et les réseaux des eaux), la gestion de la Commune et quelques loisirs pour nos habitants.

Au 31.12.2025, le capital et le fonds de réserve de politique budgétaire s'élevaient à CHF 892'900.- et sont suffisants pour couvrir les déficits budgétés pour 2026 et 2027 d'un total de CHF 617'500.-. Le nouveau plafond d'endettement pour cette législature (préavis 2026-09 présenté au Conseil général lors de la séance du 14 décembre 2026) sera respecté en tenant compte des prévisions d'investissements selon l'annexe 2.

CONCLUSIONS

Comme chaque année, à l'occasion de la procédure d'élaboration du budget, la Municipalité a contrôlé de manière scrupuleuse l'ensemble des postes et rappelle que toutes les dépenses prévues au budget de fonctionnement ne seront pas forcément réalisées.
La Municipalité doit rester attentive à l'évolution des finances communales. Les marges de manœuvre sont extrêmement limitées, et le budget présenté ne prend pas en compte les éventuels reports prévus dans le projet des budgets du Canton 2026/2027.

La Municipalité remercie les membres de la commission de gestion, qui accompagnent cette démarche, ainsi que les membres du Conseil général pour leur soutien.

En conclusion, la Municipalité vous demande, au vu de ce qui précède, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- vu le préavis n° 2026–04 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission de gestion,

DECIDE

- d'adopter le budget de fonctionnement 2027 déficitaire de CHF 337'700.- tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : La secrétaire :



Y. Débieux N. Dupertuis

Adopté par la municipalité dans sa séance du 9 novembre 2026

- Budget 2027, 2026 pour comparaison
- Annexe 2 - plan d'investissements sur 5 ans